

Selon RO des communes affiliées, dépenses périodiques à valider par les Assemblées de toutes les communes :

Loyer :

- Bâtiment scolaire (Eschert, Belprahon, Grandval, Crémines et Corcelles) CHF 144'000.00
- Halle de gymnastique (Crémines) – CHF 30.00 x 24 leçons x 38 semaines (après investissement, selon terme du contrat) CHF 27'360.00

Calcul du montant de CHF 144'000.00 :

	<i>Situation 08.2025</i>	<i>A prévoir, à terme dès 2028</i>	
<i>Corcelles</i>	<i>2.75</i>	<i>3.00</i>	<i>CHF 18'000.00</i>
<i>Belprahon</i>	<i>3.50</i>	<i>3.75</i>	<i>CHF 22'500.00</i>
<i>Eschert</i>	<i>4.50</i>	<i>4.75</i>	<i>CHF 28'500.00</i>
<i>Grandval</i>	<i>4.00</i>	<i>8.00</i>	<i>CHF 48'000.00</i>
<i>Crémines</i>	<i>3.75</i>	<i>4.50</i>	<i>CHF 27'000.00</i>
			<i>CHF 144'000.00</i>

Chaque année, en septembre, le calcul sera fait pour chaque site scolaire de l'utilisation des locaux pour l'année scolaire venant de débuter. Les Assemblées communales sont appelées à voter une dépense globale, qui ne devrait pas être dépassée pour la totalité des sites scolaires. Cela permet un ajustement chaque année, en fonction des leçons de soutien, des options, ...

Nous demandons également aux communes de voter les dépenses périodiques en prévision de la situation finale, lors de l'ouverture de toutes les classes secondaires, de la réfection de la halle de gymnastique, ...

Détermination du prix de vente du mobilier scolaire (selon contrat de vente) :

Article 3 – Prix de vente

L'inventaire effectué se monte, en valeur assurée à neuf, à CHF 1'120'000.00. Afin de définir le prix de vente, un taux de valeur résiduelle de 10% a été retenu, soit un montant de :

CHF 112'000.00 (cent douze mille francs suisses)

Ce montant a été accepté à la majorité par la commission d'école.